

COMMUNE DE ZONZA (Corse-du-Sud)

SELARL Mes Marie-Anne PIERI & Jean-Mathieu NICOLAI
Notaires associés
Résidence TADDEI Bastien BP 37
20270 ALERIA
Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.
Email : pieri-nicolai.aleria@20050.notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 6 janvier 2026

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat **par Me Marie-Anne PIERI**, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription : **Mme Pierrette Diane Barbe PIETRI**, épouse de Mr Bernard CELLE, dt à ZONZA (20144), Domaine de PINARELLO, SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO, née à ZONZA (20144) le 07/12/1951.

DESIGNATION DES BIENS :

Article 1 :

COMMUNE DE ZONZA (CDS) :

Deux maisons édifiées, ayant chacune son entrée indépendante et sa voie d'accès, de même configuration, dont une avec piscine ; chacune est composée d'un rez-de-chaussée comprenant un hall d'entrée, deux chambres, une salle de bains, un w.c., un salon - cuisine, avec un coin cellier, et une terrasse. , le tout cadastré **section F n°2405** ldt PERELLI (33 a 17 ca) (*issue de la F 1106*).

Article 2 :

COMMUNE DE ZONZA (CDS) :

Dans un immeuble élevé de 2 étages sur rdc avec greniers au-dessus cadastré **section A n°557** ldt ZONZA (02 a 00 ca).

Le lot n°9 : Deux pièces situées au premier étage, façade Ouest, ne disposant d'aucun accès intérieur, ni partie commune, communiquant avec les étages supérieurs ou inférieurs. Son accès s'effectuant nécessairement par l'extérieur du bâtiment, reste à réaliser.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS
Me Marie-Anne PIERI